Bordereau attestant l'exactitude des informations - DUNKERQUE - 5902 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/10/2024 - B2024/004927 - 2023 B 00408 - 902 373 166 - AB TRANS

REÇU Le : 12 SEP. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	49 623	21 119	28 504	38 429
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 700		2 700	2 700
	TOTAL (II)	**52 323**	**21 119**	**31 204**	**41 129**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	17 445		17 445	12 246
	Autres créances	3 919		3 919	573
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	9 499		9 499	10 504
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				700
	TOTAL (III)	**30 864**		**30 864**	**24 023**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**83 187**	**21 119**	**62 068**	**65 152**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			2 700	2 700
	(3) dont créances à plus d'un an				

AB

REÇU le :

12 SEP. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG
A L'ORIGINAL

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	9 000	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(20)	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**8 980**	**9 000**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	44 982	43 802
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 821	4 107
	Dettes fiscales et sociales	3 286	8 243
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**53 088**	**56 152**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**62 068**	**65 152**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(20,45)	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	53 088	56 152
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

AB

AB TRANS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : Parc d'Activité de L'étoile
Rue Galilée
59760 GRANDE SYNTHE

REÇU Le :
12 SEP. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CHERBOURG

902 373 166 RCS DUNKERQUE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, à dix-neuf heures.

Les associés de la Société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

L'assemblée est présidée par MME BREISACHER AURELIE, en qualité de gérante.

Les associés présents ou régulièrement représentés, représentent 900 parts sur les 900 parts composant le capital social.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire des comptes annuels clos le 31/12/2023 ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats
- Rapport spécial de la gérance des conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

AB

Puis lecture est donnée du rapport du président, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport du commissaire aux apports.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première décision - Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître une perte d'un montant de 20 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision - Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance des pertes de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 20 euros, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- report à nouveau : 20 euros ; portant le solde à 20 euros ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Distribution des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision - Constatation des conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB

AB

Quatrième décision - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés représentés.

Mme BREISACHER Aurélie

